



Direction de la stratégie et des parcours

# BILAN 2023 DISPOSITIF DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

## **PRESENTATION GENERALE DE L'ACTION**

Nom du promoteur	ACARS
Intitulé de l'action	Poste(s) de psychologue(s) en CHRS, en ADJ et en CHU/CHS  (Instruction interministérielle N° DIPLP/DGOS/DIHAL/2022/96 du 1er avril 2022 relative au soutien psychologique des personnes en situation de grande précarité dans les centres d'hébergement et lieux d'accueil)
Année de déroulement de l'action	2023
Montant de la subvention octroyée par l'ARS	85 596 €
Rappel du numéro de dossier	2022-DSPAR-193
Date de saisie de la fiche bilan	Période concernée : 01/01/23 au 31/12/23

### **RESULTATS DES INDICATEURS DE PROCESSUS**

#### 1- L'effectif et les lieux d'intervention :

1 Psychologue à 70% ETP depuis le 05/12/22

Passage à 2 psychologues à 80% ETP depuis le 03/10/2023

Le passage à 2 psychologues a entrainé une nouvelle répartition des lieux d'intervention et un élargissement des temps de permanence sur les dispositifs les plus importants.

Lieux de permanences et répartition :

- SOS Violences conjugales (2 demi-journées par semaine : une par psychologue)
- CHU Violette Maurice (1,5 demi-journées par semaine : une psychologue de façon hebdomadaire, une psychologue une semaine sur deux)
- Pension de famille Jean Parrot (1 demi-journée par semaine)
- CHRS ACARS Villa Capucine (1 demi-journée par semaine)
- CHRS Renaître (1 demi-journée par semaine)
- CHRS ACARS Coloc-Tremplin (1 demi-journée une semaine sur deux)
- Intervalle Urgence Renaître (1 demi-journée une semaine sur deux)

#### 2- Les actions réalisées se sont-elles déroulées selon les modalités prévues ?

Intitulé de l'indicateur	Rappel des missions attendues dans l'instruction interministérielle N° DIPLP/DGOS/DIHAL/2022/96 du 1er avril 2022	Type(s) d'action(s) – activités mises en place par le(s) psychologue(s)
Missions principales	- Soutien psychologique et/ou psychosocial aux personnes hébergées et accompagnées en accueil de jour, dans toute sa pluralité de modes d'interventions :	-Mise en place de consultations individuelles sur rendez-vous  -Entretiens formels et informels : dans un bureau, dans la chambre, au sein des espaces collectifs, en extérieur.  -Participation à des temps collectifs : temps café, banque alimentaire, réunion du vivre ensemble des usagers, soirée pizza, soirée de fin d'année, sorties d'été.  - Mise en place de plusieurs groupes en privilégiant la coanimation : groupe danse, groupe de relaxation,

professionnels des établissements sociaux.

- Ce suivi est gratuit pour la personne (il ne fait l'objet d'aucune facturation à l'assurance maladie) et n'est pas limité *a priori* dans le temps (une seule consultation peut suffire pour certaines personnes, alors que pour d'autres un suivi sur plusieurs mois sera nécessaire). L'appréciation est en outre laissée aux professionnels, en accord avec la personne, de l'opportunité, lorsque le moment sera venu ou lorsque l'état de santé de la personne le nécessite, d'une poursuite du suivi de la personne dans le droit commun.

groupe d'expression artistique parent/enfant et adulte seul, groupe de parole et d'expression, groupe ciné/blabla.

En 2023, le nombre d'actions s'élève à **256** dont 57,8% concernent des consultations de suivi. Les autres actions concernent les premiers entretiens, la coordination avec les équipes, les différentes prises de contact avec les personnes suivies (téléphone ou sms), ou encore les groupes. Différents groupes ont commencé à être mis en place sur fin 2023 : groupe relaxation, groupe danse, groupe cohésion et vivre ensemble, groupe d'expression.

⇒ 2 groupes de médiation et 2 groupes d'expression réalisés en 2023

- Coordination avec les professionnels des structures sociales dans lesquelles les psychologues interviendront
- Coordination avec l'ensemble des acteurs du système de soins particulièrement dans le champ de la santé mentale

Ce temps de coordination facilite le parcours de soins des personnes, que ce soit en amont (repérage et orientation vers les psychologues) ou en aval (faciliter l'orientation des situations complexes vers le système de soins spécialisés). Tout au long du parcours d'accompagnement, les psychologues ont donc un rôle essentiel dans la coordination entre leur propre intervention, les professionnels du soin et ceux de l'accompagnement social, tant les problématiques sanitaires et sociales sont imbriquées dans le parcours d'insertion des personnes et nécessitent une réponse globale et concertée.

- Coordination avec les équipes sur place
- Coordination avec les structures et partenaires des différents dispositifs de soins
- Coordination avec l'Equipe Mobile Santé Précarité de l'ACARS
- Participation à des concertations
- Participation à des réunions
   d'équipe des lieux d'intervention
- Participation à des réunions avec
   l'EMSP pour des situations conjointes

## Missions secondaires

	Les psychologues n'ont pas vocation à effectuer des missions de repérage lors d'actions d'aller-vers, ni à former les professionnels des structures d'hébergement et d'accueil à la prise en charge des troubles de santé mentale. Cette mission de formation ou sensibilisation des professionnels du social aux problématiques de santé mentale des personnes précaires peut en effet déjà être assurée dans le cadre de dispositifs existants. Ainsi, les équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP), dont les effectifs ont été renforcés grâce à la mesure 27 de lutte contre les inégalités de santé du Ségur, ont vocation à assurer ces missions en première instance conformément à leur cahier des charges¹.	
- nombre et type de lieux d'intervention	CHRS  Accueil de jour  Centre d'hébergement d'urgence - CHS	<ul> <li>- 2 CHRS</li> <li>- 1 accueil de jour</li> <li>- 2 Centres d'Hébergement d'Urgence</li> <li>- 1 pension de famille</li> </ul>

Part du temps de travail dédiée à la coordination :

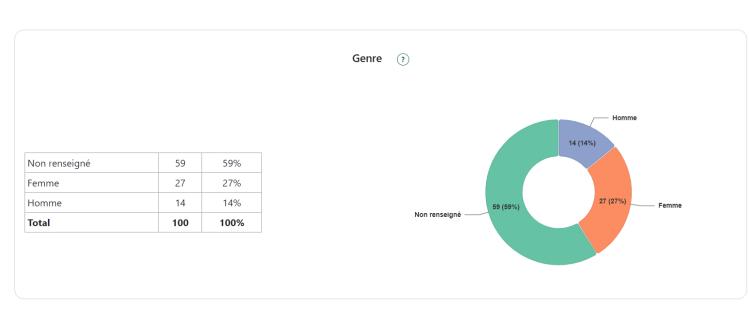
20 %

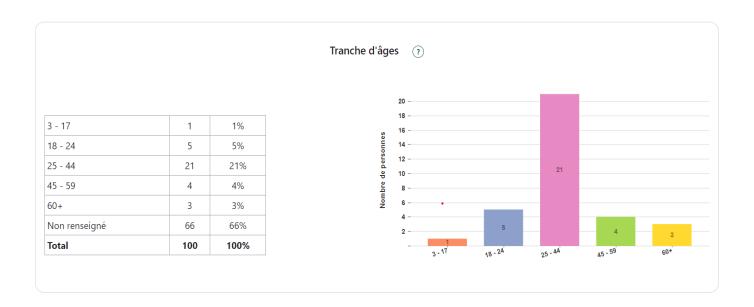
<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> CIRCULAIRE N°DHOS/O2/DGS/6C/DGAS/1A/1B/521 du 23 novembre 2005 relative à la prise en charge des besoins en santé mentale des personnes en situation de précarité et d'exclusion et à la mise en œuvre d'équipes mobiles spécialisées en psychiatrie

## 3- Le public ciblé a-t-il été touché ?

Intitulé de l'indicateur	Rappel du résultat attendu	Résultat effectif et commentaires
- nb et typologie des bénéficiaires ciblés	- Personnes hébergées dans les structures d'hébergement que sont les centres d'hébergement d'urgence ou de stabilisation (CHU/CHS) et les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) généralistes, ainsi que celles accompagnées dans les accueils de jour conventionnés avec l'Etat.  Il est toutefois précisé que les établissements et services du Dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile (DNA) et les centres provisoires d'hébergement (CPH) pour réfugiés ne sont pas ciblés de manière prioritaire par cette mesure.	- Du 1er janvier au 31 décembre 2023, les psychologues ont rencontré 100 personnes dont 97 nouveaux dossiers  - Durée des accompagnements en moyenne : 8 mois  - 13 personnes sont sorties de la file active en 2023 avec une prise en charge moyenne de 4 mois pour ces personnes-là

## Typologie du public :





## 4- Le(s) territoire(s) visé(s) a(ont)-t-il(s) été touché(s) ?

Intitulé de l'indicateur	Rappel du résultat attendu	Résultat effectif et commentaires
- nom des territoires bénéficiaires de l'action	St-Etienne	St Etienne intra-muros

## 5- Les structures d'intervention?

Intitulé de l'indicateur	Rappel du résultat attendu	Résultat effectif et commentaires
- Noms et types de structures dans lesquelles le(s) psychologue(s) intervient		- CHRS Renaitre - CHRS ACARS - Centre d'hébergement d'urgence Renaître Violette Maurice - Dispositif Intervalle urgence Renaître - Pension de famille Soliha - Accueil de jour SOS Violences Conjugales

## 6- Une communication autour de l'action a-t-elle été menée ?

Intitulé de l'indicateur	Rappel du résultat attendu	Résultat effectif et commentaires
- type de communication réalisée autour de la mise en place de ce(s) poste(s) de psychologue(s)		<ul> <li>Présentation auprès des professionnels de chaque structure d'intervention partenaire à l'aide d'un support Power Point</li> <li>Présentation auprès des personnes accompagnées lors de réunions de résidents dans les structures d'intervention</li> <li>Collaboration avec les structures d'intervention</li> <li>Affichage des jours de permanence par le biais d'affiches dans les structures d'intervention</li> <li>Présentation orale et par une affiche lors de l'AG de l'ACARS et lors d'un petit déjeuner d'Interface</li> <li>Présentation du dispositif lors du petit Déjeuner d'Interface.</li> <li>Site internet de l'ACARS.</li> </ul>
- dans quelle mesure cette communication a-t-elle eu un impact ?		Cela a permis :  - d'expliquer clairement les missions du dispositif  -de favoriser l'intérêt de nos partenariats pour celui-ci  -de générer plus de sollicitations ciblées  -de créer du lien avec les partenaires et les personnes accompagnées  - d'être identifié par les professionnels et personnes accompagnées

	- de désamorcer les préjugés sur les psychologues
--	--

### 7- Le budget prévu a-t-il été consommé?

Intitulé de l'indicateur	Rappel du résultat attendu	Résultat effectif et commentaires
- niveau de consommation du budget	85 596 €	

8- Une réunion d'articulation avec les dispositifs existants a-t-elle été organisée pour planifier et suivre le déroulement de l'action ? Non

Précisez : Sera à organiser en octobre

## **ANALYSE GLOBALE DU PROCESSUS**

### Points négatifs / à améliorer

Manque de temps pour la coordination et la participation à des réunions avec les différentes équipes et partenaires

Difficultés à orienter les personnes présentant des problèmes psychiatriques confirmés. Le partenariat notamment le développement du Cicah nous permet tout de même de trouver des solutions et prises en charge à court terme (Uniquement pour des personnes qui ne relèvent pas d'une hospitalisation et qui ne sont pas connues de la psychiatrie)

#### Points positifs

Création d'un second poste de psychologue depuis le 3/10/2023 qui a permis d'assurer plus de temps de permanence sur les dispositifs ayant le plus de besoins et de mettre en place des groupes de médiation et d'expression

Existence du numéro 3074 qui est aidant

## Perspectives envisagées

Développement du travail partenarial et des groupes de médiation

Les consultations en face à face avec une psychologue étant vectrices de nombreux stigmates, beaucoup de personnes y sont encore réfractaires. L'équipe a démarré des actions en groupe fin 2023 afin d'offrir un espace où les personnes peuvent venir en collectif. Ces groupes seront développés sur 2024.